



1

Jours

Protéger ses créations industrielles

dans JURIDIQUE - PROPRIETE INTELLECTUELLE / Réf : JUR-PRIN-3

Objectifs de la formation

- Gérer les principes fondamentaux du droit de la propriété industrielle
- Protéger ses créations industrielles
- Faire valoir ses droits auprès des juridictions

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Expliquer les droits d'auteur

- La notion d'oeuvre
- Les oeuvres protégées
- Le titulaire des droits d'auteurs
- Les droits reconnus aux auteurs

2. Définir la protection des oeuvres

- Le domaine de la protection
- Les conditions de la protection
- L'acquisition de la protection
- La mise en oeuvre de la protection

Après midi

3. Utiliser les brevets d'inventions

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIOFORMATION

DEFI3
PLATEFORME REGIONALE DE FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIERE



- La protection du secret de fabrique
- La protection du savoir faire
- Les autres protections
- Le domaine du brevet
- Le titulaire du brevet
- La demande de brevet
- Les droits attachés au brevet

Pré-requis

Avoir des bases en droit des sociétés ou en droit des contrats

Public cible

Juriste d'entreprise ou toute personne amenée à préserver la propriété industrielle de l'entreprise

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

